

Paris, le 1^{er} décembre 2006

Madame la Présidente du Conseil Général
Monsieur le Président du Conseil Général

Madame la Présidente du Conseil Général,
Monsieur le Président du Conseil Général,

Réf. : CL/JB/2006/21

Nous souhaitons vous informer de la situation difficile dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Professeurs de Lycée Professionnel qui assurent l'enseignement professionnel en SEGPA.

En effet, en l'absence de réponse de notre Administration à ce jour, ces enseignants se retrouvent dans l'impossibilité d'exercer leur mission de formation au service de jeunes qui sont en grande difficulté alors que l'enseignement pratique est un élément indispensable de leur formation puisque visant un parcours professionnalisant.

Une nouvelle circulaire du 29 août 2006 prescrit de ne plus utiliser les machines dites dangereuses pour ces jeunes. Toute machine est par essence dangereuse, c'est pourquoi l'acte pédagogique correspond prioritairement à l'apprentissage de gestes et de processus pour éviter les risques. Par le passé, l'Inspection du Travail accordait des dérogations.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas ce qui contribue, même dans le cadre de l'application de recommandations européennes, à modifier le cadre des pratiques pédagogiques.

C'est votre collectivité territoriale qui dote les SEGPA des machines. Nous estimons donc que vous devez être informé de nos difficultés, surtout que nous sommes sans instructions précises dans le cadre de l'application de cette nouvelle circulaire.

Nous espérons que ce problème rencontrera vos préoccupations et nous restons à votre entière disposition, comme le sont nos instances académiques, pour approfondir si vous le souhaitez, ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil Général, Monsieur le Président du Conseil Général, l'assurance de notre considération.

Christian LAGE
Secrétaire Général